

Bonjour M l'inspecteur (trice)

le 7 mai 2020

je vous fais un petit partiel écrit de la situation de la reprise sur l'école de, en terme d'organisation.

Je vous ferai un autre point en termes de personnels ultérieurement.

DISPOSITIF et RI Sanitaire

Nous avons transmis aux familles les 2 documents que je vous mets en PJ.

Lors de la réunion du mercredi 29/04, M. le DASEN a bien précisé qu'il validerait toutes les organisations de site.

Dans l'urgence du Protocole Sanitaire arrivé dans la boîte mail de l'école le dimanche 3 mai avec votre demande écrite d'avoir les réponses des familles pour le 4 mai dernier délai, nous nous sommes empressés de donner les modalités d'accueil ainsi que le règlement sanitaire de l'école.

CONSEIL D'ECOLE

J'avais posé plusieurs fois la question du rôle du conseil d'école lors de cette réunion et ma question n'a pas été traitée de façon claire. J'ai pris l'initiative de demander à tous les membres du conseil d'école l'aval des documents avant la diffusion aux familles. ***En ce qui concerne l'organisation pédagogique et les changements d'horaires, je vous invite à faire un conseil d'école à distance pour informer les membres des modalités de reprise.***

Je constate qu'aujourd'hui, dans la circulaire, il est nécessaire de tenir un conseil d'école pour la validation du règlement intérieur et de l'organisation de l'école.

Vous savez comme moi que le conseil d'école est statutaire et que la convocation doit être émise au moins 8 jours avant la date de tenue.

L'aval que j'ai demandé aux parents élus n'est, au demeurant, pas une décision de Conseil d'école puisque l'instance en elle-même ne s'est pas tenue.

Elle ne pourra se tenir que jeudi 14/05, conformément aux dispositions légales.

La mise en place du dispositif ne pourra donc pas être effective avant le vendredi 15/05.

Je vais donc être obligé de faire un rectificatif auprès de toutes les familles et de convoquer le conseil d'école, dès que vous me donnerez votre aval.

Il me faut également démarcher auprès de la commune et la communauté de communes, du Conseil Départemental pour les transports pour les informer que nous ne pourrions ouvrir l'école qu'à partir du 15/05.

Cependant, nous continuerons à accueillir les enfants de soignants d'ici la tenue du conseil d'école. Je vais vous adresser un nouveau planning des enseignants mobilisés.

JONCTION AVEC LE PERISCOLAIRE

La responsable du périscolaire n'a pas souhaité intégrer les données périscolaires au dispositif de l'école que l'équipe souhaitait exhaustif, bien que j'aie envoyé les documents pour harmonisation avant l'envoi pour consultation aux parents élus.

Le Centre de loisirs a décidé de construire son propre protocole, dont quelques lignes seulement m'ont été communiquées, hier mercredi 6/07. Leur fonctionnement décidé unilatéralement, nous place dans une situation qui nous oblige à aménager l'organisation prévue après avoir informé les parents (notamment pour les entrées/sorties y compris pour les lieux de transition qui ne sont pas compatibles avec l'organisation que nous avons mise en place.

Nous devons donc retravailler ce point: horaires et lieu de transition)

Pour le reste notre organisation est parfaitement opérationnelle dans les termes qui sont décrits dans les documents, qui ont été conçus avec et validés par le Maire de la commune.

REMARQUES

Je vous remercie pour votre mobilisation et votre implication dans l'organisation pédagogique qui permet de trouver des modalités de réouverture progressive pour chacune des écoles de la circonscription.

Effectivement, il s'agit ici d'un énorme travail dans l'urgence que nous avons réalisé et nous vous remercions de la reconnaissance que vous apportez à notre travail et à notre investissement, qui n'a pas décré depuis le début du confinement mi-mars, où **TOUTE l'équipe** s'est mobilisée **volontairement** et reste encore mobilisée avec un esprit volontaire d'investissement citoyen. Ceci, malgré toutes les difficultés de fonctionnement que cela a pu poser avec certains partenaires qui ne proposaient pas leurs services complémentaires de façon harmonieuse et conviviale: cela a été **un investissement tous les jours de maintenir ce site ouvert** et il a été porté par la seule volonté de la commune et de l'équipe enseignante. Et pourtant, l'équipe a été indéfectible.

Je vous informe que les organisations pédagogiques mixtes qui prévoient du travail à distance doivent se faire sur le site de l'école.

Je ne comprends pas bien cette demande qui extrapole totalement la circulaire du 4 mai. Dans ces conditions-là, nous ne pourrions pas tenir le dispositif comme prévu. Nous n'avons que 3 salles possibles compte tenu des contraintes sanitaires de la commune en personnel d'hygiène. Cela signifie que nous devons avoir une salle prioritairement pour le groupe des enfants de soignants, une salle pour les enseignants en télétravail et il ne restera plus qu'une salle pour accueillir les groupes-classes. Cela pose d'autre part des problèmes matériels et je dois dire que "la reconnaissance" que vous dites nous apporter, n'est absolument pas vécue comme telle par l'équipe : équipe pourtant conciliante, volontaire, dynamique et investie malgré les dangers encourus, je tiens à le souligner à nouveau.

En attente de votre réponse pour pouvoir lancer les convocations au Conseil d'école, je vous transmets l'expression désabusée d'une équipe qui a du mal à entrevoir la valorisation, la confiance et l'appui de sa hiérarchie malgré les termes bienveillants qu'elle utilise...

Cordialement